

Le journal de Soppe-le-Bas

MAIRIE

1, rue de Guewenheim

Téléphone : 03 89 26 90 68

Télécopie : 03 89 26 98 90

Mél. : mairie.soppe-le-bas@tv-com.net

Site Internet : www.soppe-le-bas.fr

Facebook : soppe le bas

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 17 h à 19 h

Mercredi : de 8 h 30 à 11 h 30

Vendredi : de 10 h à 12 h

Permanence du maire et des adjoints

Sur rendez-vous

Dépôt légal : 15 septembre 2020

Directeur de publication : Jean-Julien Weiss

IMPRIMÉ PAR DOLLER GRAPHIQUES
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

État civil

Naissances

- Izia, le 2 août, fille de Loïc Koensgen et de Chloé Depickere



Mariages

- Jean Haas et Doris Grienenberger, le 22 juin
- Baptiste Mouhat et Florence Draxel, le 11 juillet
- Hervé Henrotin et Claire Danois, le 18 juillet
- Antoine Monteiro et Céline Capella, le 5 septembre



Décès

- Georges Geyer, le 10 août
- Daniel Hinterholz, le 29 août

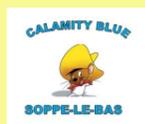


À MÉDITER

« L'avenir est une porte,
le passé en est la clé »

Victor Hugo

Calamity Blue



Les cours de danse country ont repris à Soppe-le-Bas, dans la salle communale rue du Lauragais, le jeudi 10 septembre : niveau intermédiaire de 17 h à 19 h ; niveau débutant de 19 h à 20 h. Les personnes novices intéressées par la danse country sont les bienvenues pour s'initier à cette discipline. La pratique de cette danse allie à la fois le sens du rythme, l'équilibre, la mémoire et l'esprit d'équipe. Nous nous ferons une joie de leur transmettre notre passion. N'hésitez pas à vous adresser à Antoinette Alter, animatrice, pour toute question relative à cette activité (tél. 03 89 82 53 64).

Protocole sanitaire obligatoire :

- Se munir d'un masque avant l'entrée dans le hall d'accueil.
- Se laver les mains avant de rentrer dans la salle.
- Limitation du nombre de participants à 20 personnes, encadrement compris.

Du bibliobus à l'abri-livre

Que vous soyez fan de lecture ou simplement curieux de nouveautés, vous avez peut-être déjà repéré la boîte à livres installée dans l'abribus de la place du village au mois d'août.

Le meuble, aimablement fourni et rénové par Michel Roethinger – un grand merci à lui ! –, contient déjà un certain nombre d'ouvrages. Le principe est simple : chacun peut emprunter librement les livres qui s'y trouvent et en déposer dans un esprit d'échange et de partage avec les autres utilisateurs. La municipalité compte bien entendu sur le sens civique de tous pour que chacun puisse profiter au mieux de la boîte à livres.

Les rayonnages de votre bibliothèque commencent à être trop chargés ou vous êtes à court de lecture ? Et si vous alliez faire un tour à l'« abrilivre » ?



Restrictions d'eau

Les conditions estivales associées à un fort déficit pluviométrique depuis le printemps ont entraîné une baisse générale des débits de l'ensemble des cours d'eau du département Haut-Rhin. Dans ce contexte, le préfet du Haut-Rhin a pris, cet été, plusieurs arrêtés détaillant les mesures de restriction d'usage de l'eau dans les secteurs concernés. Notre commune est concernée par la limitation provisoire de certains usages de l'eau, et ce jusqu'au 12 octobre 2020. Les mesures pourront être renforcées, prolongées ou abrogées en tant que de besoin en fonction de la situation météorologique et hydrologique. Vous trouverez ci-dessous un extrait de l'arrêté préfectoral. Pour de plus amples informations, consultez l'arrêté préfectoral du 18 août 2020 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone d'alerte « Ill amont » dans le département du Haut-Rhin.



2-1. Consommations des particuliers et collectivités

Usage	Alerte renforcée
Remplissage des piscines privées à usage familial	Interdiction sauf si chantier en cours
Lavage des véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles
Lavages des voiries et des trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	Interdiction sauf dérogation pour salubrité publique
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sports (sauf terrains de compétition niveau national)	Interdiction horaire de 9h à 20h
Arrosage des jardins potagers, bacs et massifs fleuris	Interdiction horaire de 9h à 20h Arrosage uniquement manuel ou par goutte à goutte
Alimentation des fontaines publiques	Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert
Remplissage des plans d'eau et bassins d'agrément ou mares, hors piscicultures agréées	Interdiction

AUTOMNE 2020

Numéro 101

Dans ce numéro :

Rentrée 2
Travaux et chantiers

Comités consultatifs 3
Commissions communales

Sapeurs-pompiers 5

Conseil de fabrique 6
Association foncière

Associations 7

État civil 8

Divers 8

ÉDITO

Toute l'équipe de
rédaction du
Flash 313
vous souhaite
un bel
automne.



Le journal de Soppe-le-Bas



CHRONIQUE DE LA VIE DES GENS

Le ciel est rouge

Ce soir du 23 novembre 1979, Jean Weber revenait d'une réunion d'agriculteurs dans le Sundgau. D'assez loin déjà il voyait une importante lueur rouge dans le ciel et se disait que cela pouvait bien être un incendie à Soppe-le-Bas, et au fur et à mesure qu'il s'approchait du village, cela se confirmait, et le ciel était devenu tout rouge. Quelle maison pouvait bien brûler au centre du village ? C'est en descendant la rue de Bretten que l'angoisse l'a submergé : c'était la sienne ! Le temps que les pompiers des centres de secours voisins arrivent, le feu avait pris le dessus, et il a tout perdu.

La question de la création d'un corps local de sapeurs-pompiers est remise à l'ordre du jour. Il en était question depuis l'incendie de l'école, dix ans auparavant, le 23 avril 1969. Aussi le maire, Joseph Blondé, a-t-il provoqué une réunion le

29 décembre 1979 rassemblant 28 personnes intéressées par le sujet. À l'issue de la réunion, un vote a désigné Léon Muller pour prendre l'affaire en main.

C'est aussi après une série de trois incendies dans le village que le conseil municipal, dans sa séance du 11 octobre 1904, a décidé l'achat d'une nouvelle pompe à incendie, l'ancienne étant devenue obsolette, à la société Magirus d'Ulm, qui a une succursale à Strasbourg, pour un montant de 1400 marks, en sollicitant une subvention de 800 marks. Mais la création d'un corps de sapeurs-pompiers a été refusée par les élus pour des raisons financières le 30 avril 1911. Il en était d'ailleurs déjà question en 1889.

Ce sont donc des volontaires qui s'occupaient de la pompe à incendie. Elle a été régulièrement entretenue, l'ancienne comme la nouvelle, comme le prouve le registre des délibéra-

tions. Ainsi, en 1885, le forgeron Jean-Baptiste Goepfert était chargé de l'entretenir et de graisser les tuyaux deux fois par an, car ils étaient en tissu.

Une pompe en état de marche, c'est bien. Mais l'utiliser avec efficacité, c'est autre chose. Lors de l'incendie de l'école, elle a été cherchée dans la précipitation, et des volontaires l'ont mise en route, en la branchant sur le puits de la cour de l'école. Mais le jet d'eau retombait sur le rebord des fenêtres du rez-de-chaussée, alors que la toiture était en flammes : ils ne savaient pas qu'il aurait fallu mettre la pompe sous pression avant d'ouvrir la lance. Je pense qu'à l'époque personne n'était vraiment responsable de la pompe, et qu'il n'y avait pas une petite équipe qui s'était entraînée régulièrement pour s'en servir.

André Deyber

LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La quête, destinée à récolter des fonds en faveur de la Ligue contre le cancer et qui se déroule traditionnellement à Soppe-le-Bas en mars-avril, n'a pas pu avoir lieu cette année en raison du confinement et de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Cela n'a pas été sans conséquences pour la Ligue, ainsi que l'exprimait son président, Axel Kahn : « Les besoins explosent sur tous les fronts de la maladie mais l'épidémie de COVID-19 a provoqué un effondrement des dons inconnu de la Ligue depuis la dernière guerre ». Plus que jamais, votre soutien est donc vital !

Vous pouvez faire vos dons en ligne, sur le site de La Ligue contre le cancer – <https://don.ligue-cancer.net/> – ou en adressant un chèque à l'adresse suivante : La Ligue contre le cancer du Haut-Rhin, 11 rue Camille Schlumberger, 68000 Colmar.

Les Soppois se mobilisent toujours fortement au moment des quêtes. Je ne doute pas qu'il en sera de même cette année, même sous une forme différente, et au nom de la Ligue, vous en remercie chaleureusement par avance.

Valérie Knecht-Deyber

Municipalité

Comme vous avez pu le lire dans la dernière édition du Flash 313, le maire, Jean-Julien Weiss, s'est entouré de quatre adjoints. Chacun est chargé d'un domaine spécifique :



Jean-Julien Weiss, maire



Sophie Lichtin, 1^{re} adjointe, chargée des relations avec les associations, de l'environnement et du scolaire



Brigitte Walter, 2^e adjointe, chargée de la communication



Richard Mazajczyk, 3^e adjoint, chargé de la sécurité, des marchés publics et de la réglementation



Raymond Bitsch, 4^e adjoint, chargé des travaux, des bâtiments et de la forêt

Rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée dans les écoles du Vallon du Soultzbach, le mardi 1^{er} septembre.

Les horaires des écoles et du car de ramassage n'ont pas changé par rapport à l'an dernier. Vous les retrouverez ci-dessous.



Ecoles du Vallon du Soultzbach Horaires des écoles et du car de ramassage

HORAIRES DU 25.11.19

Localité et école	Autocar matin	Autocar midi	Classe matin	Autocar après-midi	Autocar après-midi	Classe après-midi
SOPPE-le-BAS Elémentaire Maternelle	8H00 08 h 30	11H45 11 h 45	08 h 35 / 11H50 08 h 30 / 11 h 45	13 h 10 13 h 35	16H25 16H35	13 h 45 / 16H30 13 h 40 / 16H25
SOPPE-le-HAUT Elémentaire	08 h 10 08 h 25	11 h 40 12H00	08 h 25 / 11 h 40	13 h 20 13 h 30	16H20 16 h 40	13 h 35 / 16H20
MORTZWILLER Elémentaire	08 h 15 08 h 20	11 h 35 12H05	08 h 20 / 11 h 35	13 h 25 13 h 25	16H15 16 h 45	13 h 30 / 16H15

Tous acteurs de la sécurité des piétons !

Afin de mieux protéger les piétons, il a été décidé de sécuriser le passage pour piétons situé à proximité de l'écusson, rue de Diefmatten. Cette précaution supplémentaire ne doit pas faire oublier que chacun peut contribuer à la sécurité des piétons en adoptant un comportement responsable au volant. Une règle à appliquer sans modération !

Travaux et chantiers

Réfection de la rue de Bretten et de la rue des Juifs

Les travaux réalisés cet été dans la rue de Bretten et dans la rue des Juifs se sont bien passés. La balayeuse a effectué un nouveau nettoyage des chaussées, comme prévu.

Éclairage public : que la lumière soit !

Dans le cadre de la deuxième phase de modernisation de l'éclairage public,

l'ensemble des anciennes boules équipées d'ampoules traditionnelles sera changé d'ici la fin de l'année.

Une partie des éclairages à col de cygne montés sur poteaux bois ou béton a été remplacée.

En 2020, les rues prioritaires pour ce type d'éclairage sont : début de la rue de Guewenheim, rue de

Bretten, rue des Juifs.

Une étude technique est également en cours concernant les armoires de commande de l'éclairage public.

La phase finale de ce projet de modernisation de l'éclairage public pourrait avoir lieu au 1^{er} semestre 2021, avec à la clé, des économies substantielles au niveau des factures d'électricité de la commune.



Flore et Loisirs

Embellissement et animation du village

Malgré la crise sanitaire, les membres de Flore et Loisirs de poursuivre la mission d'embellissement et d'animation du village que s'est fixée l'association il y a bientôt 30 ans.

Los de son assemblée générale 2020, le 7 février dernier, l'association avait fixé la date des « plantations d'automne » au samedi 17 octobre et celle du montage des décorations et illuminations de Noël au 28 novembre. Reste à savoir si ces demi-journées de travail pourront avoir lieu normalement ou si, comme pour les « plantations de printemps », qui ont eu lieu le 16 mai dans un cadre restreint, un dispositif spécial devra être mis en place.

Flore et Loisirs attache la plus grande importance à la protection de la santé de tous. Aussi l'association et ses sections ont-elles dû se résoudre à des décisions difficiles, comme l'annulation du repas paella 2020. Ces choix douloureux, mais responsables, n'ont cepen-

dant en rien entamé la volonté des membres de Flore et Loisirs de poursuivre la mission d'embellissement et d'animation du village que s'est fixée l'association il y a bientôt 30 ans.

Section « peinture »

Michèle Lupori, animatrice de la section « peinture », a repris ses cours de peinture le lundi 7 septembre, de 17 h à 20 h. Ouvertes à toutes les générations à partir du collège, les séances ont lieu les lundis des semaines impaires, à partir de 17 h, au caveau sous l'ancienne mairie, en dehors des vacances scolaires. Les participants paient une cotisation de 10 euros par séance. Ils apportent chacun leur matériel, mais des chevalets sont mis à leur disposition sur place. Que vous soyez plutôt art abstrait ou art figuratif, n'hésitez pas à appeler Michèle au 06 06 40 32 14 si vous avez envie de vous mettre à l'aquarelle ou à l'acrylique ou de peaufiner votre technique sous la direction d'une artiste peintre reconnue !

Section « poterie »

L'activité poterie reprend le mardi soir 15 septembre à 19 h 30 au caveau. Avis aux amateurs.

Section « histoire et patrimoine »

La section « histoire et patrimoine » poursuit ses activités comme à l'accoutumée.

Section citoyenne

Au mois de mars, la section citoyenne a prêté main-forte à la commune pour contacter les personnes âgées susceptibles d'avoir besoin d'aide pendant le confinement. Comme à l'accoutumée, ses membres ont fait preuve d'une disponibilité sans faille.

La soirée estivale autour du bûcher a été annulée.



Aperçu des activités des sections « peinture » et « poterie »



« Plantations de printemps » dans le respect des gestes barrières



Créaliance

Le lieu d'accueil parents/enfants (LAEP) La Bulle d'Air accueillera les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents et adultes membres de la famille mais aussi les futurs parents à partir du jeudi 3 septembre 2020.

Deux accueils seront proposés aux familles, en semaine impaire le mercredi après-midi de 15 h à 17 h dans les locaux de l'accueil de loisirs périscolaire de Sentheim et en semaine paire le jeudi matin de 8 h 45 à 10 h 45 dans les locaux de l'accueil

de loisirs périscolaire de Kirchberg (hors vacances scolaires).

Cet accueil est gratuit, anonyme, sans inscription et avec une arrivée possible tout au long de la séance.

En toute convivialité, venez découvrir cet espace pour échanger, respirer et vous retrouver en famille. Des jeux, des jouets, des livres seront mis à disposition des familles pour favoriser l'éveil, la découverte des plus petits et permettre le partage au sein de la famille.

Exceptionnellement, compte tenu de la situation sanitaire actuelle et dans le souci du respect des protocoles sanitaires, des pré-inscriptions seront prises avant chaque accueil par téléphone au 03 89 82 43 12.

Pour tous renseignements, contactez l'accueil du centre socioculturel Créaliance au 03 89 82 43 12 ou par mail service.admin@crealiance.org.

La Bulle d'Air
Centre socioculturel créaliance
Ouverture Jeudi 3 septembre à Kirchberg
Gratuit
Accueil le mercredi après-midi en semaine impaire de 15h à 17h
Accueil de loisirs périscolaire de Sentheim (hors vacances scolaires)
Accueil le jeudi matin en semaine paire de 8h45 à 10h45
Accueil de loisirs périscolaire de Kirchberg
Pour les enfants, garçons et filles, accompagnés d'un adulte membre de la famille et futur parent.
Un espace pour échanger, respirer et se retrouver en famille.
Sans inscription, arrivée possible tout au long de la séance.
Accueil Créaliance 2 rue de l'École à Masvieux-Niederbruck
Tél : 03 89 82 43 12 E-mail : service.admin@crealiance.org

Recette

Gâteau cookie aux fruits divers (quetsches, poires, pommes ou mirabelles)

Recette pour 1 moule à manqué de 22 à 28 cm
Cuisson 45 minutes à 170°

Ingrédients :

600 g de farine, 100 g d'amandes moulues, 1 sachet de levure chimique bio, 2 œufs, 100 g de sucre roux pour le croustillant et 100 g de sucre semoule, 200 g de beurre coupé en cubes, quelques gouttes d'arôme d'amande, 1 kg de fruits aux choix comme pommes, poires, framboises, cerises ou quetsches, etc., 150 g de chocolat noir corsé à concasser grossièrement avec un couteau (parsemez-en 100 g sur le dessus des fruits et les autres 50 g sur le dessus de la pâte avant d'enfourner).

Dans un bol, mélangez la farine, la levure, les œufs, les deux sortes de sucre, puis le beurre coupé en morceaux.

Travaillez avec le fouet plat jusqu'à obtenir un mélange granuleux ou compact (vous pouvez aussi l'émietter au cas où).

Déposez les deux tiers de cette préparation dans un moule à manqué, puis recouvrez-la de fruits au choix qui doivent être coupés en fine lamelles. Parsemez de chocolat, puis recouvrez avec le reste de pâte.

Sur le dessus, mettez les derniers 50 g de chocolat. Enfourez dans un four à 170° pendant 45 minutes ; le dessus doit être doré.

Pour le démoulage, laissez refroidir et saupoudrez avec un peu de sucre glace, qui amène une très belle finition.



Conseil de fabrique

2020, année difficile – aussi pour le conseil de fabrique

Après s'être vu contraint d'annuler son loto du mois de mars – manifestation annuelle qui constitue pour lui une source de revenus essentielle –, le conseil de fabrique a mis en place à l'église des mesures de sécurité drastiques pour permettre la reprise des offices début juin : retrait des livres de chants collectifs, mesures de distanciation physique – avec notamment un nombre limité de places (numérotées) et un marquage au sol –, mise à disposition de solution hydroalcoolique à l'entrée, rappel de l'obligation de port du masque pour les fidèles, désinfection des lieux avant et après chaque célébration, etc. Même si certaines mesures ont été quelque peu

assouplies depuis, toutes les mesures d'hygiène et d'application des gestes de distanciation physique (gel hydroalcoolique, abstention du geste de paix...) doivent continuer d'être respectées rigoureusement. Les célébrations gardent donc pour l'heure un caractère très contraint, pour les fidèles comme pour le prêtre officiant. Mais, comme le soulignait encore récemment l'abbé Jean Koster, curé de la paroisse, ces précautions sont nécessaires pour que nous puissions tous rentrer chez nous en bonne santé.

2020, année d'espoir ?
Au-delà des contraintes qu'elle nous impose, la période difficile que nous vivons actuellement nous rappelle également que nous sommes des êtres sociaux, qui ont besoin les uns des autres, et qu'il nous appartient d'être des citoyens responsables, conscients de l'impact de notre conduite sur la vie des autres. Preuve, s'il en fallait encore, que liberté, égalité et fraternité riment aussi avec solidarité et responsabilité.

Le conseil de fabrique tient à remercier de leurs efforts

l'ensemble des fidèles et tous ceux qui le soutiennent, d'une manière ou d'une autre. Il remercie tout particulièrement les prêtres, qui remplissent leur mission sans faillir malgré les difficultés, la chorale, toujours présente, mais aussi les sacristines, dont la charge de travail est accrue par les mesures sanitaires.

Le conseil de fabrique remercie les fidèles de bien vouloir se munir de leur masque, même si quelques masques sont disponibles à l'entrée l'église pour ceux qui, de bonne foi, en seraient démunis.

Association foncière

Actuellement présidée par Henri Draxel, l'association foncière de Soppe-le-Bas réunit les propriétaires des terrains compris dans le périmètre du remembrement ordonné le 6 avril 1973 et clôturé par arrêté préfectoral du 29 mai 1974. Elle a essentiellement pour objet la réfection des chemins d'exploitation agricole situés dans le périmètre de l'aménagement foncier ordonné le 6 avril 1973 et l'entretien des fossés à l'intérieur de ce même périmètre. L'association foncière a pour organes administratifs l'assemblée des propriétaires, le bureau et le président, ce dernier étant assisté d'un vice-président et d'un secrétaire. Le bureau comprend :

- le maire, membre de droit ;
- six propriétaires titulaires et quatre propriétaires suppléants désignés pour six ans par moitié par le conseil municipal et l'autre moitié par la chambre d'agriculture, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre du remembrement.

Le conseil municipal a désigné Fabrice Jeandenans pour remplacer Jean-Julien Weiss comme membre titulaire pour le bureau de l'association foncière. Il a par ailleurs approuvé la convention de mise à disposition de personnel qui permet à la commune de Soppe-le-Bas de mettre Stéphanie Wadel, secrétaire de maire, à la disposition de l'association foncière pour exercer les fonctions de secrétaire.

La chambre d'agriculture a désigné les propriétaires suivants :

- titulaires : Jean Bruckert, Jean-Jacques Goldschmidt et Jean-Louis Weiss ;
- suppléants : Rémi Liller et Thomas Hasenboehler.

Le conseil municipal avait désigné les membres suivants :

- titulaires : Henri Draxel, Pascal Triantafyllidis et Jean-Julien Weiss ;
- suppléants : Raymond Bitsch et Laurent Liller.

Jean-Julien Weiss étant devenu maire et membre de droit, il y avait lieu de désigner un nouveau membre titulaire. Lors de sa séance du 3 juillet dernier, le conseil municipal a désigné Fabrice Jeandenans pour remplacer Jean-Julien Weiss comme membre titulaire pour le bureau de l'association foncière. Il a par ailleurs approuvé la convention de mise à disposition de personnel qui permet à la commune de Soppe-le-Bas de mettre Stéphanie Wadel, secrétaire de maire, à la disposition de l'association foncière pour exercer les fonctions de secrétaire.



Comités consultatifs

Attaché à la tradition de démocratie participative, le nouveau conseil municipal a ouvert ses comités consultatifs ci-après aux

habitants du village, afin de permettre à tout un chacun de s'impliquer dans la vie communale. Les membres suivants ont été

désignés lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2020 :

Comité consultatif	Membres du conseil municipal	Membres extérieurs
Budget - Finances	Guttig Stéphanie Saget Laurent Walgenwitz Jérémie Walgenwitz Éric	Bellicam Jean-François Fontaine Agnès Guttig Francis Muller Jérôme
Travaux, bâtiments, voirie	Bitsch Raymond Liller Laurent Saget Laurent Sarroca Mylène Walgenwitz Éric Walgenwitz Jérémie Wolf Vivien	Bellicam Jean-François Ferdinand Pierre Fontaine Agnès Gardon Frédéric Guttig Francis Moreaux Muriel Muller Jérôme
Animations, temps libre	Draxel Laurent Guttig Stéphanie Lichtin Sophie Richard Marie-José Sarroca Mylène Walter Brigitte Weiss Nicolas	Ferdinand Pierre Knecht Arnaud
Forêt communale	Bitsch Raymond Liller Laurent Walter Brigitte Walgenwitz Éric Walgenwitz Jérémie	Ferdinand Pierre Gardon Frédéric Kessler Jérôme

Les comités consultatifs « Animations, temps libre » et « Travaux, bâtiments, voirie » se sont d'ores et déjà réunis, respectivement les lundis 17 et 24 août pour commencer à travailler sur différents sujets. Un projet prometteur a d'ailleurs été présenté au comité consultatif « Animations, temps libre ». Affaire à suivre !

ment les lundis 17 et 24 août pour commencer à travailler sur différents sujets. Un projet prometteur a d'ailleurs été présenté au comité consultatif « Animations, temps libre ». Affaire à suivre !

« Animations, temps libre ». Affaire à suivre !

Commissions communales

Commission communale des impôts directs (CCID)

La commission communale des impôts directs participe à l'évaluation foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties nouvelles ou touchées par un

changement d'affectation ou de consistance. Son rôle est consultatif. Cette commission se réunit habituellement une fois par an, au courant du 1^{er} trimestre.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six com-

missaires suppléants sont désignés par la Direction générale des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Président : Jean-Julien Weiss	
Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Bitsch Raymond Dick Rosalie Lichtin Sophie Walter Brigitte Guttig Francis Goldschmidt Jean-Jacques	Bellicam Aimé Ehret Michaël Haumesser Nathalie Leloup Mary Naccari Valérie Lichtin Denis



Dépôt de déchets verts
Ouvert tous les samedis de 9 h à 17 h
Gravats interdits
Le dépôt de déchets verts, rue de Guewenheim, sera fermé aux véhicules du 1^{er} décembre 2020 au 15 mars 2021. Le site restera accessible à pied.

Déchetterie mobile
Prochains passages
La déchetterie mobile stationnera à Soppe-le-Bas, sur le parking de l'ancienne mairie, le lundi 26 octobre, de 12 h à 15 h et le lundi 21 décembre, de 16 h à 19 h.



SMICTOM
Dans le cadre de l'amélioration des performances de tri du SMICTOM, il vous est rappelé que :

- un sac refusé doit être repris par l'usager concerné et ne pas être maintenu sur les voies publiques ;
- les masques/gants usagés, essuie-tout et mouchoirs, couches sales enfants et adultes doivent être déposés dans le bac à ordures ménagères ;
- les restes alimentaires peuvent être déposés soit dans le composteur ou dans le bac à ordures ménagères.

Merci de votre compréhension.

Relais Est

Le Relais Est a repris son activité de collecte. Vous pouvez donc de nouveau déposer vos dons dans le conteneur situé rue de l'Église.

**Syndicat des eaux : un service exemplaire**

Le vendredi 14 août au soir, une coupure d'eau a affecté les foyers de la rue des Juifs, de la rue des Vignes et de la rue du Kreyenberg suite à une fuite d'eau. Comme à l'accoutumée, le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau de la Vallée de la Doller est intervenu dans les meilleurs délais, ne ménageant pas ses efforts pour rétablir l'eau le plus rapidement possible, malgré l'heure tardive. Un service appréciable !

**Transfert de la compétence gaz au Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin**

Lors de sa séance du 3 juillet dernier, le conseil municipal a voté le transfert de la compétence gaz au Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin. Soppe-le-Bas était déjà membre de ce syndicat pour la compétence électricité. Ce transfert de compétence permettra à la commune d'être incluse dans une étude menée dans le cadre d'un projet supposant d'amener le gaz dans une zone voisine du village.

Commission d'appel d'offres (CAO)

La commission d'appel d'offres intervient à titre principal dans le choix des offres faites par les candi-

dates aux marchés publics, donc dans l'attribution des marchés. Outre le maire, son président, cette commission est composée de trois membres du conseil

municipal. Les membres suivants ont été désignés lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet dernier :

Président : Jean-Julien Weiss	
Membres titulaires	Membres suppléants
Bitsch Raymond Lichtin Sophie Mazajczyk Richard	Saget Laurent Walgenwitz Jérémie Wolf Vivien

Commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

Outre les procédures dites « formalisées », le Code des marchés publics réserve aux pouvoirs adjudicateurs des collectivités publiques la possibilité de passer des marchés de fournitures, de

services ou de travaux selon une procédure dite « adaptée », en fonction de montants seuils. Un organe collégial destiné à préparer l'attribution du marché par le maire dans le cadre des marchés à procédure adaptée a été mis en place dans

notre commune : il s'agit de la commission des marchés à procédure adaptée, distincte de la commission d'appel d'offres.

Cette commission se compose des personnes suivantes :

Président : Jean-Julien Weiss	
Membres titulaires	Membres suppléants
Bitsch Raymond Lichtin Sophie Mazajczyk Richard	Saget Laurent Walgenwitz Jérémie Wolf Vivien

Commission communale consultative de la chasse et commission de dévolution

La commission communale consultative de la chasse est composée par le maire, qui en est le président, deux conseillers municipaux au minimum, deux représentants des agriculteurs, un représentant de la fédération des chasseurs du Haut-Rhin, un représentant désigné par le centre régional de la propriété forestière ainsi que des membres associés à titre de conseil tel qu'un membre de l'Office national des forêts (ONF), le président du groupement cynégétique, un représentant du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers, de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)*, de la Direction départementale des territoires (DDT).

Cette commission donne un avis consultatif sur les points suivants :

- fixation des lots : fixation de la consistance des lots, renouvellement du droit de chasse, choix du mode de location, organisation de l'adjudication, agrément des candidatures ;
- gestion administrative et technique : demande de plans de chasse, protection contre les dégâts de gibiers, plan de gestion cynégétique, contrôle du respect du cahier de charges type répondant aux questions posées par le maire dans le domaine de la chasse.

Raymond Bitsch et Nicolas Weiss ont été désignés comme représentants de la municipalité au sein de la commission communale consultative de la chasse.

En cas d'adjudication ou d'appel d'offres, la commission communale de dévolution attribue les lots de chasse sur les lots communaux dans le respect du cahier des charges type des chasses communales. Cette commission est composée par le maire, qui en est le président, une commission déléguée du conseil municipal, le trésorier de la commune, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ou son représentant. Raymond Bitsch et Nicolas Weiss ont été désignés comme représentants de la municipalité au sein de la commission communale de dévolution.

* Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont regroupés au sein du nouvel Office français de la biodiversité.

Subventions aux associations

La commune a pour principe d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations soppoises qui organisent une manifestation de grande ampleur sur son territoire. Au vu de la crise sanitaire, l'amicale des sapeurs-pompiers et l'association Flore et Loisirs

ont renoncé à organiser leurs manifestations habituelles (marché-foire Saint-Vincent pour la première, bûcher et repas paella pour la seconde). Conscient des difficultés liées à cette situation exceptionnelle et soucieux d'encourager les associations, le conseil mu-

nicipal leur a tout de même attribué la subvention de 100 euros par manifestation.

Corps intercommunal des sapeurs-pompiers

Voilà déjà plusieurs mois que les sapeurs-pompiers du SIVOM de Diefmatten, Hecken, Gildwiller et Falkwiller et ceux du corps intercommunal du vallon du Soultzbach travaillent au regroupement des forces vives des six villages concernés.

Exercices en commun, découvertes des matériels de chaque secteur, sessions de formation, rencontre de cadres font partie intégrante du quotidien qui anime la volonté d'aboutir de nos soldats du feu.

C'est chose faite depuis le 1^{er} juillet 2020 et en toute discrétion !

Le secteur opérationnel s'étend, à présent, de la commune du Haut Soultzbach jusqu'à Falkwiller le long du cours d'eau Le Soultzbach. Le point central de tout ce dispositif reste la caserne de Soppe-le-Bas, à partir de laquelle les secours seront dispensés sur tout ce territoire.

Les sapeurs-pompiers des communes de Diefmatten, Hecken, Gildwiller et Falkwiller ont rejoint les effectifs du corps intercommunal du Soultzbach.

Jérôme Muller, à la tête du corps de sapeurs-pompiers depuis plusieurs années, a transmis le commandement

de ce formidable outil à Ludovic Richert, originaire de Diefmatten.

La partie administrative, juridique et financière a nécessité la mise en place d'une convention entre les maires de Diefmatten, Hecken, Gildwiller et Falkwiller et le Syndicat intercommunal du Soultzbach (SIS).

C'est donc légitimement que le président du SIS, Michel Setif, garde l'autorité administrative sur le corps intercommunal de sapeurs-pompiers intervenant sur ce nouveau territoire.



De gauche à droite : Jérôme Muller, ancien chef de corps ; Gilbert Lefèvre, maire de Gildwiller ; Jean-Julien Weiss, maire de Soppe-le-Bas ; Michel Setif, président du SIS ; Claude Gentzmittel, maire de Hecken ; Alain Gessier, maire de Diefmatten ; Jean-Marc Schnoebelen, maire de Falkwiller ; Ludovic Richert, nouveau chef de corps ; Nicolas Hirtz et Laurent Liller, vice-présidents du SIS.

Stop aux déjections canines !

Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre village ? Ne laissez pas les déjections du premier gâcher la vie des habitants du second ! En évitant de faire subir à vos concitoyens les désagréments occasionnés par les excréments de chiens laissés sur les trottoirs ou les pelouses, vous contribuez à la qualité de vie dans notre village. La propreté canine est aussi un acte citoyen. Songeons-y !

**La collectivité à l'heure du coronavirus**

En cette rentrée, le virus circule toujours. Il a des conséquences sur notre vie quotidienne et sur nos diverses activités.

Conformément aux directives de l'État et aux mesures applicables dans le Haut-Rhin, la commune de Soppe-le-Bas a défini des règles spécifiques concernant l'utilisation du caveau et de la salle communale. Ces règles sont bien entendu susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire et des directives préfectorales applicables sur notre territoire.

Les activités associatives proposées dans ces locaux, notamment, font donc l'objet d'un protocole d'usage « COVID-19 » complétant les conditions générales d'utilisation habituelles des salles.

Bien entendu, le respect par chacun d'entre nous des mesures barrières et de la distanciation physique est important.

Pour en savoir plus sur les règles spécifiques applicables actuellement, veuillez vous renseigner à la mairie.

